

CENTRE HISTORIQUE DES ARCHIVES NATIONALES

# **Successions aux titres et aux majorats (1808-1956)**

**BB/11/13391/2 à 13391/10**

## **Inventaire sommaire**

Etabli par

Ségolène DE DAINVILLE-BARBICHE, conservateur en chef

1998

# Sommaire

Introduction.....	3
Inventaire.....	7
Table des noms de familles.....	22
Table chronologique des dossiers.....	26
Fiche technique.....	29

INTRODUCTION

Le 4 décembre 1997, le ministère de la Justice a versé 9 cartons de dossiers du bureau du sceau. Longtemps entreposés dans la prison d'Yvetot (Seine-Maritime), ces dossiers sont, pour la plupart, dans un état déplorable, rongés par l'humidité. Il s'agit cependant en partie d'un reversement, un certain nombre de documents provenant des Archives nationales, comme en témoignent estampilles et chemises de déplacement. En effet, entre 1885 et 1905, le ministère de la Justice s'est fait communiquer par les Archives nationales, a regroupé et a conservé ensuite dans son propre service d'archives, des dossiers de demandes de succession aux titres et aux majorats. S'agissait-il alors de préparer la suppression des titres et des majorats subsistants ? en ce qui concerne ces derniers, ceux-ci furent rachetés pour la plupart en 1905<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, pour comprendre la constitution de ce fonds, il est nécessaire de rappeler brièvement la législation des titres au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Législation des titres au XIX<sup>e</sup> siècle.**

Les titres réintroduits progressivement au début de l'Empire ont été codifiés par les statuts du 1<sup>er</sup> mars 1808. Ils étaient transmissibles de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, après constitution d'un majorat, ensemble de biens fonciers ou de rentes immobilisées inaliénables et produisant un revenu fixé en fonction du titre auquel il était affecté. Ces majorats pouvaient être dotés par Napoléon<sup>2</sup> (on les appelle alors majorats de propre mouvement) ou bien formés d'une partie des biens du titulaire (on les appelle alors majorats sur demande).

La Restauration a maintenu l'essentiel de la législation napoléonienne en matière de titres et de majorats. En outre, elle a réintroduit la noblesse<sup>3</sup> et recréé les pairs. Mais titres et noblesse restent distincts. La Monarchie de Juillet s'est efforcée de supprimer les majorats sur demande : la loi du 12 mai 1835 interdit désormais toute nouvelle institution de majorats ; les majorats existants ne s'étendraient désormais plus au-delà de deux degrés (institution non comprise) ; à la deuxième transmission, le titulaire pouvait en demander l'annulation et retrouvait alors la libre disposition des biens y affectés<sup>4</sup>. Toutefois, cette loi conservait les majorats de propre mouvement, réversibles à l'État en cas d'extinction de la descendance mâle légitime. Par décision royale du 4 octobre 1837, non publiée, mais souvent citée dans les dossiers inventoriés ci-après, l'hérédité des titres fut maintenue en faveur des titulaires décédés après la loi du 12 mai 1835, bien qu'ils n'aient pas fondé de majorat auparavant ; le titre était transmissible dans ce cas au successeur appelé suivant les règles établies par les statuts de 1808, mais sans condition de majorat.

---

<sup>1</sup> Loi de Finances du 22 avril 1905, *Bulletin des lois*, partie principale, 2<sup>ème</sup> semestre 1905, n° 2635, p. 495, articles 29 à 35 concernant le rachat des majorats réversibles à l'État.

<sup>2</sup> Il faut distinguer ces dotations de majorats d'avec les dotations non attachées à un titre, conférées notamment à des militaires ou leurs orphelins ; ces dernières n'ont pas été rachetées par la loi de 1905 et se sont perpétuées jusqu'à nos jours sous forme d'actions sur les canaux.

<sup>3</sup> La noblesse d'Empire est en effet une création de la Restauration ! (charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 71).

<sup>4</sup> *Bulletin des lois*, 9<sup>ème</sup> série, première partie, tome VII, n° 138, p. 37, loi du 12 mai 1835.

Les titres furent abolis par la Révolution de 1848 (décret du 29 février 1848)<sup>5</sup> et rétablis par Napoléon III (décret du 24 janvier 1852)<sup>6</sup>. Entre-temps, la loi du 7 mai 1849 avait encore restreint la transmissibilité à deux degrés successifs des majorats sur demande, en faveur des seuls appelés nés ou conçus à l'époque de la promulgation de la loi de 1835<sup>7</sup>. Les régimes qui ont suivi ont protégé et protègent les titres existants en continuant à en investir les successeurs, mais ils les ont voués à une disparition légale progressive en tarissant leurs sources de renouvellement. En effet, par une décision de principe, prise le 10 mai 1875 en conseil des ministres, Mac-Mahon précisa : « Il y a lieu, en l'état de nos lois constitutionnelles, de laisser de côté les demandes ayant pour objet le relèvement ou la collation de titres français » (décision citée dans BB/11/13391/8, dossier Savary). Cette mesure ne fut pas remise en cause. Le rachat des majorats de propre mouvement par la loi de finances du 22 avril 1905 constitue en l'état actuel le dernier avatar législatif notable des titres et majorats<sup>8</sup>.

### **Le service du sceau.**

Pour instruire toutes les affaires relatives aux titres et aux majorats, Napoléon avait créé le Conseil du sceau des titres présidé par l'archichancelier et composé de sénateurs et de conseillers d'État<sup>9</sup>. La Restauration remplaça le Conseil du sceau des titres par une Commission du sceau, présidée par le chancelier (ou le garde des sceaux), mais indépendante du ministère de la Justice ; elle reçut les attributions du Conseil du sceau des titres en matière de titres et de majorats. La Monarchie de Juillet supprima la Commission du sceau (ordonnance du 31 octobre 1830), rattachant ses attributions à la division des affaires civiles du ministère de la Justice en 1832, qui prit désormais le nom de division (plus tard direction) des affaires civiles et du sceau. Le Conseil du sceau des titres fut rétabli le 8 janvier 1859 avec un caractère consultatif<sup>10</sup> ; les affaires de titres et de majorats continuaient à être instruites par la division des affaires civiles et du sceau.

### **Constitution du fonds.**

Parmi ces affaires figurent les successions aux titres et aux majorats qui constituent la majeure partie des dossiers inventoriés ci-après. En effet, il fallait (et il faut encore) que le successeur demande son inscription sur les registres du sceau au ministère de la Justice, en prouvant qu'il était légitimement appelé à la succession. Les demandes d'annulation de majorats parvenus au deuxième degré de transmission étaient formées conjointement à la demande de succession au titre et au majorat. Les investitures de titres et de majorats ont été faites par ordonnances ou décrets du chef de l'État, suivies ou non de lettres patentes, puis par arrêtés du ministre de la Justice.

D'autres types d'affaires sont représentées dans le fonds, notamment quelques créations ou confirmations de titres, quelques additions de noms (généralement liées à une transmission ou à une reprise de titre). Un petit nombre de dossiers concernent l'autorisation de porter des titres étrangers. Un décret du 5 mars 1859 avait prescrit, en effet, qu'aucun Français ne pouvait porter en France un titre conféré par un souverain étranger sans en avoir été autorisé par un décret<sup>11</sup>. Après la chute du Second Empire, le Conseil d'administration du ministère de la

<sup>5</sup> *Bulletin des lois*, 10<sup>ème</sup> série, premier semestre de 1848 (2<sup>ème</sup> partie), n° 3, p. 28, décret du 29 février 1848.

<sup>6</sup> *Bulletin des lois*, 10<sup>ème</sup> série, premier semestre de 1852, tome IX, n° 481, p. 106, décret du 24 janvier 1852.

<sup>7</sup> *Bulletin des lois*, 10<sup>ème</sup> série, premier semestre de 1849, tome III, n° 160, p. 419, loi du 7 mai 1849.

<sup>8</sup> G. et E. Guérin, *Législation et jurisprudence nobiliaire*, 5<sup>ème</sup> tirage, Limoges, 1978, p. 197-213.

<sup>9</sup> *Bulletin des lois*, premier semestre de 1808, n° 186, deuxième statut du 1<sup>er</sup> mars 1808, article 11.

<sup>10</sup> Il disparut à la chute du Second Empire (décret du 10 janvier 1872).

<sup>11</sup> *Bulletin des lois*, 11<sup>ème</sup> série, premier semestre de 1859, tome XIII, n° 670, p. 207, décret du 5 mars 1859.

Justice émit le 7 juin 1876 un avis de principe selon lequel, en l'état des lois constitutionnelles, il n'y avait plus lieu d'accorder à des Français le droit de porter en France des titres étrangers. Cet avis souffrit cependant quelques exceptions. S'il s'agit surtout de titres de comte romain conférés par le Pape, signalons comme une curiosité un titre de la République de Saint-Marin (BB/11/13391/9, dossier 1855 X 77, Morin).

Le fonds comprend enfin quelques dossiers relatifs à des usurpations de titres qui soulèvent entre autres la délicate question du decrescendo des titres, selon la terminologie de G. et E. Guérin<sup>12</sup>. Le premier décret du 1<sup>er</sup> mars 1808 prévoyait, en faveur des fils des grands dignitaires, des ministres, sénateurs, conseillers d'État à vie, présidents du Corps législatif, le droit ou la possibilité de porter un titre inférieur à celui de leur père, à condition de constituer un majorat<sup>13</sup>. Par ordonnance du 25 août 1817, ce droit fut reconnu aux fils de pairs sans condition de majorat, mais avec un caractère viager : au décès du titulaire de la pairie, le decrescendo de titres passait aux fils du successeur<sup>14</sup>. Il ne concernait donc qu'un nombre restreint de familles. Néanmoins, les usages du monde l'étendirent à beaucoup d'autres. A l'occasion de la rédaction d'actes d'état civil, certains maires dénoncèrent au ministère de la Justice ces ports illégaux de titres ; quelques exemples de dénonciations de ce genre figurent dans le fonds.

### Mode de classement

Au versement du fonds, s'est posé le problème de son traitement. Les plus anciennes pièces remontent au Conseil du sceau des titres, les plus récentes sont de 1956. Fallait-il les ventiler dans leurs fonds d'origine : BB/30/965 à 1113 pour les dossiers du Conseil du sceau des titres et de la Commission du sceau, BB/11 pour les dossiers de la période 1830 à 1930, enfin le Centre des Archives contemporaines à Fontainebleau pour les dossiers postérieurs ? Nous y avons immédiatement renoncé en raison de l'état matériel déplorable des dossiers versés, qui risquaient d'infecter des fonds sains. D'autre part, il est beaucoup plus commode de pouvoir consulter l'ensemble des dossiers concernant une même famille que d'avoir à les rechercher dans des fonds divers au maniement complexe<sup>15</sup>, qui supposent souvent de connaître au préalable les dates de demandes. Le versement du 4 décembre 1997 est donc resté regroupé bien qu'il contienne des dossiers antérieurement conservés dans d'autres articles. Le classement a été fait par familles et dans l'ordre numérique des dossiers autour desquels semblent avoir été effectués les regroupements, sauf pour les deux premiers dossiers, provenant de la Commission du sceau uniquement, qui ont été placés en tête.

Rappelons brièvement le système de numérotation des dossiers : un numéro d'ordre chronologique et une lettre suivie généralement de un ou deux chiffres (B2 à B8, X, X2 à X9, X suivi des deux derniers chiffres de l'année d'ouverture du dossier à partir de 1871, Y après 1945). Ce mode de classement est certes compliqué, mais une table alphabétique des noms et une table chronologique des dossiers en corrigent les inconvénients.

---

<sup>12</sup> *Op. Cit.*, p. 51-52 et 57.

<sup>13</sup> *Bulletin des lois*, premier semestre de 1808, n° 186, premier statut du 1<sup>er</sup> mars 1808, articles 2, 3, 4 et 7. Ce droit fut étendu au fils de tout titulaire de majorat dont la transmissibilité lui aurait été assurée, par le décret du 3 mars 1810 (*Ibidem*, 1<sup>er</sup> semestre de 1810, n° 270, article 10).

<sup>14</sup> G. et E. Guérin, *op. Cit.*, p. 57 et *Bulletin des lois*, 2<sup>ème</sup> semestre de 1817, n° 171, p. 132-135, ordonnance du 25 août 1817, article 12.

<sup>15</sup> Sur la difficulté des recherches dans la sous-série BB/11, classée selon un ordre numérique, voir S. de Dainville-Barbiche, *Les archives du sceau*, dans *La gazette des archives*, nos 160-161, 1993, p. 143-144. Les dossiers du Centre des archives contemporaines sont classés suivant le même ordre numérique. Par contre, le groupe BB/30/965 à 1113 est classé selon l'ordre alphabétique des familles.

## Introduction

Le versement a été conditionné en neuf cartons, cotés BB/11/13391/2 à 13391/10, puisqu'il provient en majeure partie des fonds de cette sous-série et s'étend sur une période fort étendue. L'ancien article BB/11/13391 devient ainsi BB/11/13391/1. Avec la cote BB/11/13392, débute, en effet, les dossiers actuellement conservés au Centre des Archives contemporaines.

### **Intérêt du fonds.**

Quoique portant sur une matière apparemment limitée, le fonds est intéressant pour l'étude de la législation des titres au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, pour la rédaction de généalogies et de monographies familiales en raison des précisions d'état civil et des tableaux de branches qu'il renferme ; il concerne entre autres des noms qui appartiennent à notre histoire ou à notre littérature nationale, comme ceux de la famille de Ségur (BB/11/13391/6, dossier 1378 X 8, Ségur). Cependant, il s'agit d'un échantillonnage, constitué à l'occasion de demandes ; d'autres dossiers du même type sont restés à leur ordre numérique dans BB/11 ou au Centre des Archives contemporaines.

### **Communication.**

Longtemps conservés dans des conditions déplorables, les dossiers sont, sauf exception, dans un état désastreux. Certains sont absolument incommunicables, les papiers se délitant à chaque manipulation. Les plus récents ne sont pas encore librement communicables. Les restrictions de fond et de forme à la communicabilité des dossiers sont précisées dans l'inventaire. Pour ces raisons, les articles BB/11/13391/2 à 13391/10 ne sont pas communiqués par articles entiers, mais par extrait des dossiers concernés, sous les réserves précitées.

### **Orientation bibliographique.**

S. DE DAINVILLE-BARBICHE, *Les archives du Sceau : naturalisations, mariages, changements de nom, titres*, dans *La gazette des Archives*, nos 160-161, 1993, p.127-151.

G. et E. GUÉRIN, *Législation et jurisprudence nobiliaires*, 5<sup>ème</sup> tirage, Limoges, 1978, 480 p. multigr.

INVENTAIRE

**BB/11/13391/2.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1820-1905.

Demandes de :

**Commission du sceau.** François-Étienne KELLERMAN, duc de VALMY, succession au titre et aux dotations de son père. 1820-1821.<sup>16</sup>

**Commission du sceau.** Antoine-Guillaume RAMPON, institution d'un majorat de pair. 1820-1824.<sup>17</sup>

Dossier en mauvais état.

**672 B 8.** Louis-Auguste-Frédéric EVAÏN, autorisation de servir en Belgique. 1832.

Jules-Louis-Auguste Evain, succession au titre de son oncle (décret du 17 novembre 1852). 1845-1852.<sup>18</sup>

Dossiers joints.

3117 X 76. Paul-Jules-Marie Evain, succession au titre de son père . 1876-1877.

1818 X 85. Héritiers Evain, demande d'expédition du décret du 17 novembre 1852.

Dossier en mauvais état.

**1865 X 2** et 4971 X 2. Étienne-Charles GIGAULT DE CRISENOY, modification de majorat. 1833-1835.

Charles-Étienne-Amédée Gigault de Crisenoy, succession au titre et au majorat de son père, et modification de majorat. 1835-1839.<sup>19</sup>

Dossiers joints.

1978 X 8. Pierre-Émile Gigault de Crisenoy, succession au titre de son frère et annulation du majorat. 1864.

7740 X 03 et 753 X 04. Henri-Pierre-Charles Gigault de Crisenoy, succession au titre de son père. 1904.

Dossier non communicable : état matériel.

**2042 X 2.** Adolphe-Constant GEOUFFRE DE COMNÈNE, reconnaissance du titre de prince grec. 1833.

Dossier en mauvais état.

**2386 X 2** et 3948 X 2. Antoine-Louis-Prosper CAILUS, succession au titre et au majorat de son père. 1833-1834.<sup>20</sup>

Dossiers joints.

7098 X 94. Antoine-Louis-Prosper de Cailus, notification de son décès. 1894.

7326 X 94. Arthur de Cailus, succession au titre de son père et annulation du majorat. 1894.

4895 X 99. Émile-Clément-Robert de Cailus, succession au titre de son père. 1899.

Dossier non communicable : état matériel.

**2529 X 2** et 3248 X 2. André-Claude-Alphonse GUÉNIFEY, succession au titre et au majorat de son père (1833-1834), modifications de majorat (1835-1865).

Dossiers joints.

<sup>16</sup> Voir aussi BB/30/1040.

<sup>17</sup> Voir aussi BB/30/1086.

<sup>18</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 26 octobre 1901.

<sup>19</sup> Dossiers communiqués par les Archives nationales le 8 décembre 1903.

<sup>20</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 2 juin 1894.

295 X 71. André-Claude-Alphonse Guenifey, modification de majorat. 1871-1872.

2889 X 77. André-Jacquelin-Juste-Henri de Guenifey, succession au titre de son père et annulation du majorat. 1877-1878.

7740 X 1903. André-Charles-Robert de Guénifey, succession au titre de son père. 1903-1904.

Dossier non communicable : état matériel.

**2585 X 2.** Justin de CHASSELOUP-LAUBAT, succession au titre de comte et à la dotation de son père (1833-1834).

Justin-Prudent de Chasseloup-Laubat, succession au titre et à la dotation de son frère (1848-1849).<sup>21</sup>

Dossiers joints.

2442 X 8. Justin-Napoléon-Samuel-Prosper de Chasseloup-Laubat, succession au titre et à la dotation de son frère. 1864.

3334 X 73. Armand-Eugène-Louis-Napoléon-Prosper de Chasseloup-Laubat, succession au titre et à la dotation de son père. 1873-1874.

514 X 99. Armand-Eugène-Louis-Napoléon-Prosper de Chasseloup-Laubat, investiture du titre de marquis. 1899.

Dossier non communicable : état matériel.

**68 X 3.** Jean-Frédéric BARTHOLDI, annulation de son majorat. 1838.

Dossiers joints.

2837 X 75. Frédéric-Henri Bartholdi, succession au titre de son père et à la dotation de sa mère Louise-Catherine WALTHER. 1875.

405 X 94. Philippe-Amédée Bartholdi, succession au titre et à la dotation de son frère. 1894.

1766 X 05. Retour de la dotation à l'État au décès de Philippe-Amédée Bartholdi.

Dossier non communicable : état matériel.

**1300 X 3.** Charles-Guillaume-Marie-Appoline-Antoine COUSIN, addition du nom de MONTAUBAN. 1839-1840.

Dossiers joints.

8241 X 7. Charles-Guillaume-Marie-Appoline-Antoine Cousin-Montauban, concession du titre de comte de PALIKAO et addition de la particule « de » (1862-1863). Charles Cousin de Montauban, concession du titre de vicomte (1867).

912 X 78. Charles Cousin de Montauban de Palikao, succession au titre de son père. 1878.

Dossier non communicable : état matériel.

**1515 X 3.** Jean-Henry-Victor DUPERIER, succession au titre et au majorat de son oncle. 1839.

Dossiers joints.

1082 X 78. Jean-Cyprien-Louis-Clément du Perier, succession au titre de son père et annulation du majorat. 1878-1897.

1566 X 78. Famille du Perier, demande d'annulation du majorat. 1878-1879.

Dossier en mauvais état.

**BB/11/13391/3.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1808-1905.

<sup>21</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 8 février 1899.



Demandes de :

**4867 X 3.** Victor-François PERRIN de BELLUNE, succession au titre et au majorat de son père, modification du majorat (1841-1849). Victor-François-Marie Perrin de Bellune, succession au titre et au majorat de son père (1854).

Dossier joint.

854 X 6. Notification de l'acte de décès de Victor-François Perrin, duc de Bellune (1853). Modification du majorat (1865). Demande de saisies sur les revenus du majorat (1879).

Dossier en mauvais état.

**6440 X 3.** Gustave GAULLIER, notification de son décès. 1842-1843.<sup>22</sup>

Dossiers joints.

1554 X 4. Gustave-Marie de Gaullier des Bordes, succession au titre et au majorat de son père, modification du majorat . 1846-1863.

488 X 8. Gustave-Marie de Gaullier des Bordes, annulation de son majorat (1863-1864). Notification de son décès (1904).

416 X 1905. Gustave de Gaullier des Bordes, succession au titre de son père et annulation du majorat. 1905.

Dossier non communicable : état matériel.

**6617 X 3.** Auguste-Élisabeth-Joseph de TALHOUËT, succession au titre, au majorat et à la dotation de son père. 1843.<sup>23</sup>

Dossier joint.

3838 X 86. René-François-Honoré-Marie de Talhouët-Roy, succession au titre et à la dotation de son père. 1886-1887.

Dossier en mauvais état.

**6866 X 3.** Jean-Jacques-Louis-Symphorien LENORMAND DE FLAGHAC, succession au titre et au majorat de son père (1843-1844). Annulation du majorat (1854).<sup>24</sup>

Dossier joint.

4322 X 1903. Jean-Robert-Marie Lenormand de Flaghac, succession au titre de son grand-père. 1903.

Dossier non communicable : état matériel.

**7126 X 3.** Jean-Baptiste-Philibert WILLAUMEZ, concession du titre de comte (1843). Louis-Edouard BOUËT-WILLAUMEZ, succession au titre de son père adoptif (1845).<sup>25</sup>

Dossier en mauvais état.

**7357 X 3.** Charles-Gilbert de MOREL, ampliation de lettres patentes et d'ordonnances relatives à ses titre et majorat. 1819-1825.

**9238 X 3.** Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph BERTHIER DE WAGRAM, ampliation de son brevet d'investiture du titre et des dotations de son père. 1844.

---

<sup>22</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 18 août 1904.

<sup>23</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 16 avril 1886.

<sup>24</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 23 mai 1903.

<sup>25</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 26 octobre 1901.

Dossiers joints.

4672 X 8. Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, duc de Wagram, modification de son majorat. 1865.

1335 X 87. Louis-Philippe-Marie-Alexandre Berthier de Wagram, succession au titre et au majorat de son père (1887). Dossiers provenant en partie du Conseil du sceau des titres et de la Commission du sceau, relatifs au majorat du prince de Wagram (1808-1876).

Dossier en mauvais état.

**BB/11/13391/4.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1808-1918.

Demandes de :

**9546 X 3.** Gustave BERLIER, succession au titre et à la dotation de son père. 1844-1845.<sup>26</sup>

Dossier joint.

6273 X 1900. Eugène-Théophile Berlier, succession au titre et à la dotation de son père. 1900-1901.

Dossier en mauvais état.

**9595 X 3.** Charles-Mathias SERVATIUS, concession du titre de baron (1844-1847). Edmond-Charles-Nicolas Servatius, succession au titre de son père (1854).<sup>27</sup>

Dossier en mauvais état.

**1827 X 4.** Nicolas-Auguste-Alphonse de LAUNAY, concession du titre de baron (1846-1847). Georges-Alexis de Launay, succession au titre de son père (1857).<sup>28</sup>

Dossier joint.

5432 X 1901. Nicolas-Marie-Christian de Launay, succession au titre de son père. 1901-1902.

Dossier non communicable : état matériel.

**3227 X 4.** Jean-Léon-Louis de CARRIÈRE, modification de son majorat. 1847-1849.<sup>29</sup>

Dossiers joints.

3144 X 8. Silvain de Carrière, succession au titre et au majorat de son père. 1864-1865.

820 X 77. Henry de Carrière, succession au titre de son frère et annulation du majorat.

Dossier non communicable : état matériel.

**3524 X 4.** Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph MARTIN DU NORD, justification de son titre. 1865.<sup>30</sup>

Dossier joint.

3098 X 85. Maurice-Henri-Ferdinand Martin du Nord, succession au titre de son père. 1885.

**2391 X 5.** Pierre-Elisabeth CAZIN D'HONINCTHUN, modification de son majorat de baron, concession du titre de vicomte (1825-1829). Auguste-Alexis-René Cazin d'Honincthun, succession au titre de baron et au majorat de son père (1830). Notification de son décès (1849).<sup>31</sup>

Dossiers joints.

---

<sup>26</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 7 décembre 1900.

<sup>27</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 23 octobre 1901.

<sup>28</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 3 juillet 1901.

<sup>29</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 7 février 1889.

<sup>30</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 20 mai 1885.

<sup>31</sup> Une partie des pièces du dossier provient de la Commission du sceau.

4465 X 5. René-Marie-Ferdinand Cazin d'Honincthun, succession au titre de baron de son père et annulation du majorat (1850-1851).

1082 X 87. René-Marie-Ferdinand Cazin d'Honincthun, succession au titre de vicomte de son grand-père. 1887.

Dossier non communicable : état matériel.

**3522 X 5.** Charles-Jules MASSIAS, annulation du majorat de son père. 1850.

Dossiers joints.

728 X 76. Albert Massias, succession au titre de son oncle. 1876.

9813 X 98. Jacques-André-Eugène-Jean MASSIAS-JURIEN DE LA GRAVIÈRE, succession au titre de son oncle. 1898-1899.

Dossier en mauvais état.

**3647 X 5.** Gustave d'HASTREL, succession au titre et au majorat de son père (1850). Pièces du Conseil du sceau des titres concernant la dotation du général Étienne d'Hasrel, jointes (1808).

Dossiers joints.

1284 X 5. Ludovic-Adolphe d'Hasrel, addition du nom RIVEDOUX. 1868.

2457 X 75. Ludovic-Adolphe d'Hasrel de Rivedoux, succession au titre et à la dotation de son oncle. 1875.

14095 X 1917. Louis-Pierre-Marie d'Hasrel de Rivedoux, succession au titre de son père. 1917-1918.

Dossier non communicable : état matériel.

**7370 X 5.** Napoléon-Hector SOULT DE DALMATIE, succession au titre et au majorat de son père (1852). Notification de son décès et retour de son majorat à l'État (1858).<sup>32</sup>

Dossier non communicable : état matériel.

**9749 X 5.** Ernest-Louis-Henri-Hyacinthe ARRIGHI DE CASANOVA, duc de PADOUE, succession au titre et au majorat de son père, modification du majorat (1853-1862). Notification de son décès (1888).

Dossier en mauvais état.

**BB/11/13391/5.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1814-1952.

Demandes de :

**9995 X 5.** Édouard RIGAU, succession au titre de son grand-père. 1853.

**316 X 6.** Marie-Louis-Étienne HAROUARD D'AULAN, addition du nom SUAREZ (1853). Marie-Louis-Étienne Harouard de Suarez d'Aulan, concession du titre de marquis (1860-1866).

Dossier joint.

2662 B 2. Marie-Louis-Étienne Harouard, addition du nom AULAN. 1814.

Dossier en mauvais état.

**4495 X 6.** Achille-Jean-Marie TREILHARD, succession au titre et à la dotation de son père. 1856.

**4675 X 6.** Jacques-Edmond ROBILLARD DE MAGNANVILLE, annulation de son majorat (1856-1858).

---

<sup>32</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 28 novembre 1899.

Dossiers joints.

1951 X 80. Anne-Marie-Jacques-Léon Robillard de Magnanville, succession au titre de son père. 1880-1882.

73533 X 28. Jacques-Marie-Joseph-Marcel Robillard de Magnanville, succession au titre de son oncle. 1928.

Dossier en mauvais état, non communicable.

**2719 X 7.** Nicolas-Charles NUGENT, succession au titre et au majorat de son père. 1859-1860.

Dossiers joints.

Commission du sceau. François-Louis-Basile-Antoine-Aimé de Nugent, concession du titre de comte. 1822-1825.

5174 X 81. Ernest-François-Marie-Richard de Nugent, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1881-1882.

Dossier en mauvais état.

**3684 X 7.** Dieudonné-Charles SALADIN et Charles-Henry-Marie-Amaury Saladin, extinction du titre de baron. 1860-1868.

Dossier en mauvais état.

**4027 X 7.** Louis-Charles-Henry de GALLÉAN DE GADAGNE, confirmation du titre de duc. 1860-1861.

**4800 X 7.** Jules-Émilien de CUGNAC, confirmation du titre de marquis. 1860-1861.

**5209 X 7.** Charles-Auguste-Napoléon JOANNÈS, succession au titre de son père. 1860-1861.<sup>33</sup>

Dossiers joints.

8108 X 8. Auguste-Victor-Désiré Joannès, succession au titre et à la dotation de son père. 1866-1867.<sup>34</sup>

3462 X 1903. Albert-Jean-Louis Joannès, succession à la dotation de son frère. 1903.

Dossier non communicable : état matériel.

**6345 X 7.** Joseph LEROY, succession au titre de son père et annulation du majorat. 1861-1862.

**6516 X 7.** Auguste-Édouard-Charles-Marie-Joseph de SAMBUCY DE SORGUE, confirmation du titre de baron. 1861.<sup>35</sup>

Dossier joint.

1804 X 88. Auguste-Jean-Baptiste-Gaston de Sambucy de Sorgue, succession au titre de son père. 1888.

Dossier non communicable : état matériel.

**6751 X 7.** Étienne-Léon de ROBIN DE BARBENTANE, confirmation du titre de marquis et règlement de ses armoiries. 1861-1865.

Dossiers joints.

1747 X 78. Henri-Marie de Robin de Barbentane, succession au titre de son oncle. 1878-1879.

14756 Y 51. Louis-Marie-Roland de Robin de Barbentane, succession au titre de son cousin. 1951-1952.

Dossier non communicable : état matériel et délai.

**7014 X 7.** Alphonse-Jules-François MICHON DU MARAIS, concession du titre de baron. 1861-1869.

<sup>33</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 25 mai 1903.

<sup>34</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 4 mars 1903.

<sup>35</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 11 avril 1888.

Dossiers joints.

3575 X 9. Alphonse-Jules-François Michon du Marais, concession du titre de baron et règlement de ses armoiries. 1869.

2040 X 76. Antoine-Marie-Bertrand Michon du Marais, succession au titre de son père. 1876-1877.

2319 X 81. Edmond-Alphonse-Léon Michon du Marais, succession au titre de son frère. 1881-1882.

Dossier non communicable : état matériel.

**BB/11/13391/6.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1772-1905.

Demandes de :

**9880 X 7.** Auguste-Camille ORDENER, succession au titre et au majorat de son frère. 1862-1863.

Dossiers joints.

Conseil du sceau des titres. Michel Ordener, succession au titre et au majorat de son père. 1812.

1190 X 83. Charles-Thomas-Michel Ordener, succession au titre et au majorat de son père (1883). Saisie du revenu du majorat par ses créanciers (1885-1898).

Dossier en mauvais état.

**559 X 8.** Charles-Philippe-Adolphe LEPIC, confirmation du titre de baron. 1863.<sup>36</sup>

Dossier joint.

5879 X 1902. Joachim-Charles-Edmond Lepic, succession au titre de son père. 1902.

Dossier non communicable : état matériel.

**816 X 8.** Louis de BRONDEAU, confirmation du titre de comte. 1863-1865.<sup>37</sup>

Pièces jointes : commission, brevet, actes notariés. 1772-1789.

Dossier en mauvais état.

**830 X 8.** Charles-Gédéon-Théodore de VASSINHAC d'IMÉCOURT, modification de son majorat. 1863-1864.

Dossiers joints.

Commission du sceau. Charles-Gédéon-Théodore de Vassinhac d'Imécourt, constitution de son majorat, expédition de ses lettres patentes de pair-baron et attribution d'armoiries. 1828.

1563 X 75. Charles-Marie-Maxime-Ferdinand de Vassinhac d'Imécourt, confirmation du titre de marquis. 1875-1877.

1524 X 79. Charles-Marie-Maxime-Ferdinand de Vassinhac d'Imécourt, annulation du majorat fondé par Charles-Gédéon-Théodore de Vassinhac d'Imécourt. 1879.

Dossier non communicable : état matériel.

**956 X 8.** Eugène-Catherine de BEURMANN, confirmation du titre de baron. 1863-1865.

Dossier joint.

742 X 80. Auguste-Eugène-Ernest de Beurmann, succession au titre de son père. 1880.

Dossier en mauvais état.

<sup>36</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 24 juillet 1902.

<sup>37</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 24 avril 1899.

**1111 X 8.** Paul-Émile BRINCARD, succession au titre de son oncle. 1863-1866.<sup>38</sup>

Dossiers joints.

6323 X 8. Paul-Émile Brincard, confirmation du titre de baron et règlement d'armoiries. 1866.

1757 X 1905. Louis-Charles-Georges-Max Brincard, succession au titre de son père. 1905.

Dossier non communicable : état matériel.

**1378 X 8.** Henry-Raymond-Eugène de SÉGUR, notification de son décès. 1863.<sup>39</sup>

Dossiers joints.

2289 X 8. Louis-Gaston-Adrien de Ségur, succession au titre et à la dotation de son père. 1864.

2901 X 81. Anatole-Henri-Philippe de Ségur, succession au titre et à la dotation de son frère. 1881-1882.

3270 X 1903. Pierre-Marie-Maurice-Henri de Ségur, succession au titre et à la dotation de son père. 1903.

Dossier en mauvais état.

**BB/11/13391/7.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1826-1887.

Demandes de :

**2807 X 8.** Joseph-Xavier-Célestin DELFAU DE PONTALBA, succession au titre et au majorat de son père, modification du majorat. 1864-1865.

Dossier joint.

3759 X 79. Joseph-Célestin Delfau de Pontalba, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1879-1880.

3664 X 86. Célestin-Georges-Édouard Delfau de Pontalba, succession au titre de son père. 1886-1887.

Dossier non communicable : état matériel.

**4467 X 8.** Marie-Louis-Hippolyte GUYOT DE LA COUR, confirmation du titre de baron (1865-1866). Edmond-Fortuné Guyot de la Cour, succession au titre de son père (1880).

Dossier en mauvais état.

**6313 X 8.** Adolphe-Silvestre AMYS DU PONCEAU, succession au titre et au majorat de son père, modification du majorat. 1866-1867.

Dossier joint.

793 X 80. Adolphe-Silvestre Amys du Ponceau, notification de son décès et annulation du majorat. 1880.

Dossier non communicable : état matériel.

**7371 X 8.** Charles-Joseph ÉMON D'ESCLEVIN, relèvement du titre de baron et transmission à son petit-fils Charles-Ferdinand ROZE. 1866-1868.

Dossier joint.

86 X 84. Charles-Ferdinand Roze, succession au titre de son grand-père. 1884.

<sup>38</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 2 mars 1905.

<sup>39</sup> Il s'agit du mari, des fils et du petit-fils de Sophie Rostopchine, la célèbre comtesse de Ségur. Le premier successeur, Mgr Gaston de Ségur, était chanoine-évêque de Saint-Denis, prélat devenu aveugle, auteur d'ouvrages édifiants.

**1385 X 9.** Maximilien KOENIGSWARTER, concession du titre de baron et autorisation de porter la particule « de » (1868-1870). Règlement d'armoiries (1870-1874).

Dossier joint.

817 X 87. Maurice-Guillaume-Jules de Koenigswarter, succession au titre de son père. 1887.

Dossier non communicable : état matériel.

**6069 X 9.** Frédéric-Jean-Louis-Suzanne-Emmanuel DU HALLAY COETQUEN, transmission de son titre à son petit-neveu Marie-Henri-Charles-Antoine de BRIGODE DE KEMLANDT (1869-1870). Marie-Henri-Charles-Antoine de Brigode de Kemlandt, addition du nom Du Hallay Coetquen (1870-1872).

Dossier joint.

4326 X 82. Marie-Henri-Charles-Antoine de Brigode de Kemlandt du Hallay Coëtquen, succession au titre de son grand-oncle. 1882-1883.

Dossier en mauvais état.

**6811 X 9.** Louis-Alix de NOMPÈRE DE CHAMPAGNY, duc de CADORE, notification de son décès. 1870.

Dossiers joints.

7171 X 9. Louis-Marie-Camille de Nompère de Champagny de Cadore, succession au titre et au majorat de son père, annulation d'une partie du majorat. 1870-1871.

2346 X 82. Jérôme-Paul-Marie-Jean-Baptiste Nompère de Champagny, succession au titre et à la dotation de son neveu. 1882.

Dossier en mauvais état.

**7545 X 9.** Louis-Charles-Marie de VINCENT, annulation de son majorat. 1870.

Dossier joint.

Commission du sceau. Louis-Charles-Marie de Vincent, concession du titre de baron, constitution de son majorat et règlement de ses armoiries. 1826-1827.

**BB/11/13391/8.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1829-1900.

Demandes de :

**3087 X 71.** Jean-Dieudonné-Martial LION, succession à la dotation de son père. 1871.

Dossiers joints.

1631 X 77. Eugène-Joseph Lion, succession au titre et à la dotation de son neveu. 1877.

3680 X 80. Charles-Alfred-Étienne Lion, succession au titre et à la dotation de son frère. 1880-1881.

Dossier non communicable : état matériel.

**569 X 72.** Charles-François BURTHE, succession au titre de son père. 1872.

Dossier en mauvais état.

**2225 X 72.** Francis-Nathaniel-Valentine BURTON, addition du nom SAVARY DE ROVIGO. 1872-1873.

Dossiers joints.

2336 X 2. Marie-René-Napoléon Savary, extinction du titre de duc et succession à la dotation de son père (1833-1834). Modifications de son majorat (1841-1867).

4305 X 9. François-Nathaniel-Valentine Burton, admission à domicile, naturalisation. 1869-1872.

4927 X 9. Marie-René-Napoléon Savary de Rovigo, transmission de son titre à son gendre François-Nathaniel-Valentine Burton. 1869-1870.

11455 X 91, 3543 X 92 et 2689 X 95. Eugénie Savary de Rovigo, épouse ALBERTONE, Edmond SAVARY d'ODIARDI, relèvement du titre de duc de Rovigo. 1891-1896.

Dossier non communicable : état matériel.

**3982 X 72.** Edme-Gaston GAUTHIER D'HAUTESERVE, succession au titre de son père. 1872-1873.

Dossier joint.

Commission du sceau. Bernard Gauthier d'Hauterserve, dit des Préaux, concession du titre de baron. 1829-1830.

Dossier en mauvais état.

**1505 X 73.** Lazare-Élisée HÉMART DE LA CHARMOYE, succession au titre de son père. 1873.

Dossier non communicable : état matériel

**3892 X 73.** Joseph-Maurice-Alexandre ESTAVE DE VALSERY, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1873-1874.

Dossier joint.

2088 X 2. Mathieu-Charles Estave, modification de son majorat (1833-1835). Charles Estave, succession au majorat de son père (1848-1849), succession au titre de son père (1868-1869), addition du nom VALSERY (1869).

Dossier non communicable : état matériel.

**2218 X 74.** Napoléon LANNES, duc de MONTEBELLO, notification de son décès. 1874.

Dossiers joints.

1283 X 75. Napoléon-Camille-Charles-Jean Lannes de Montebello, succession au titre de duc et à la dotation de son père. 1875.

2685 X 77. Napoléon-Barbe-Joseph-Jean Lannes de Montebello, succession au titre de duc et à la dotation de son père. 1877.<sup>40</sup>

4638 X 99. Charles-Louis-Maurice Lannes de Montebello, succession au titre de duc et à la dotation de son neveu. 1899-1900.

4842 X 85. Jean-Gaston Lannes de Montebello, succession au titre de baron de son père. 1885-1886.

Dossier en mauvais état.

**BB/11/13391/9.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1808-1956.

Demandes de :

---

<sup>40</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 18 janvier 1899.



**271 X 75.** Georges-Jacques-Marie d'ARJUZON, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1875.<sup>41</sup>

Dossier en mauvais état.

**990 X 75.** Charlotte d'AMBLY, épouse PONCELIN DE RAUCOURT, revendication du titre de marquis d'Ambly. 1875.

Dossier en mauvais état.

**545 X 76.** Henri ESPIVENT DE LA VILLESBOINET, autorisation de porter le titre de comte romain. 1876-1877.

Dossier en mauvais état.

**654 X 76.** Claude-François-Auguste de MESGRIGNY, succession au titre de son père, annulation du majorat. 1876.

Dossier non communicable : état matériel.

**1275 X 76.** Antoine-Joseph-Maurice SÉGUIER, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1876-1877.

Dossier en mauvais état.

**1283 X 76.** François-Hercule-Olivier LELIÈVRE DE LA GRANGE DE FOURILLES, succession au titre et au majorat de son frère, annulation du majorat. 1876.

Dossier en mauvais état.

**1855 X 77.** Étienne-François-Théodore MORIN, autorisation de porter le titre de baron conféré par la République de Saint-Marin. 1877.

Dossier non communicable : état matériel.

**2342 et 2343 X 77.** Joseph-Auguste DESPOUS et Charles-Étienne DESPOUS DE PAUL, autorisation de porter le titre de comte romain. 1877.

Dossier joint.

1045 A 88. Charles-Henri-Gabriel Despous de Paul, usurpation du titre de vicomte. 1888.

Dossier en mauvais état.

**2503 X 77.** Napoléon-Raoul SUCHET d'ALBUFÉRA, succession au titre et à la dotation de son père. 1877-1878.

Dossiers joints.

Conseil du sceau des titres et commission du sceau. Louis-Gabriel Suchet, dotations (1808-1818). Louis-Napoléon Suchet d'Albuféra, succession à la dotation de son père (1828).

49962 X 28. Louis-Joseph Suchet d'Albuféra, succession au titre de son père. 1928.

27417 Y 56. Louis-Victor-André-Gabriel Suchet d'Albuféra, succession au titre de son père. 1956.

Dossier non communicable : état matériel et délai.

**3628 X 77.** Léon-Hector-Louis de PERTHUIS DE LAILLEVAULT, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1877-1878.

Dossier non communicable : état matériel.

**689 X 78.** Antoine-Joseph-Edmond POINSOT, succession au titre de baron de CHANSAC de son grand-père. 1878.

---

<sup>41</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 25 septembre 1899.

Dossier non communicable : état matériel.

**2048 X 78.** Henri-Charles-Gaston PANISSE, succession au titre et au majorat de son père (1878). Modification du majorat (1878-1879).

Dossier joint.

4311 X 91. Pierre-Marie-Henri de Panisse, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1891.

Dossier non communicable : état matériel.

**2522 X 78.** Claude-Albert BEUGNOT, succession au titre et au majorat de son grand-père, annulation du majorat. 1878-1879.

Dossier non communicable : état matériel.

**901 X 79.** Jules-Alfred de VIALAR, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1879.

Dossier non communicable : état matériel.

**162 X 80.** Louis-Marie-Balthazard-Edouard AYMÉ DE LA CHÈVRELIÈRE, notification de son décès. 1880.

Dossiers joints.

903 X 80. Louis-Marie-Émile Aymé de La Chevrelière, succession au titre et au majorat de son frère, annulation du majorat. 1880.

4791 X 86. Jean-Marie-Charles Aymé de La Chevrelière, succession au titre de son père. 1886.

27418 Y 56. Charles-Jean-Marie Aymé de La Chevrelière, succession au titre de son père. 1956.

Dossier non communicable : état matériel et délai.

**1903 X 80.** Charles-Héliion-Marie LEGENDRE DE LUÇAY, succession au titre de son grand-père. 1880.

Dossier en très mauvais état.

**2738 X 80.** François-Abel-Louis-Marie-Erhard DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, succession au titre de son père. 1880-1881.

Dossier en mauvais état.

**3117 X 81.** Eugène-Albert ROGER, succession au titre de son grand-père. 1881-1882.<sup>42</sup>

Dossier joint.

1748 X 1908. Gabriel-Alfred-André-Marie Roger, succession au titre de son père. 1908.

Dossier en très mauvais état.

**2769 X 82.** Maxime-Octave-Mathieu CHOPPIN D'ARNOUVILLE, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1882-1883.

Dossier joint.

2056 X 1901. Maxime-Octave-Mathieu Choppin d'Arnouville, notification de son décès. 1901.

Dossier en mauvais état.

**3159 X 82.** Joseph-Pierre TRISTAN DE L'HERMITE, usurpation de titre. 1882.

Dossier joint.

---

<sup>42</sup> Dossier communiqué par les Archives nationales le 23 décembre 1907.

1526 A 82. Même affaire. 1882.

Des pièces en mauvais état.

**1597 X 83.** GUIAUCHAIN, collation du titre de marquis de SEILLONS. 1883.

**5034 X 83.** Charles-Jean-Oscar BERNADOTTE, succession au titre et à la dotation de son père. 1883-1884.

Dossier en mauvais état.

**3749 X 84.** Jean-Frédéric-Roger DES BASSAYNS DE RICHEMONT, usurpation de titre. 1884.

**415 X 85.** Pierre-Alfred-Augustin d'ANTHENAISE, succession au titre de son père, annulation du majorat (1885-1888). Simon-Marie-Vital d'Anthenaise, succession au titre de son père, annulation du majorat (1891).

Dossier joint.

Commission du sceau. Armand-Charles d'Anthenaise, concession du titre de comte et institution de son majorat. 1826-1829.

Dossier en très mauvais état.

**BB/11/13391/10.** Dossiers de demandes relatives aux titres et aux majorats. 1808-1953.

Demandes de :

**882 X 85.** Louis-Jean-Frédéric BERTHIER DE VIVIERS, annulation du majorat de son grand-père. 1885.

Dossier en mauvais état.

**2156 X 85.** Jean-Baptiste-Pierre-Henry-Marie ROSLIN d'IVRY, succession au titre de son père, annulation du majorat. 1885-1887.

Dossier joint.

Conseil du sceau des titres. Jean-Baptiste-Marie Roslin d'Ivry, concession du titre de baron et institution de son majorat. 1809.

Dossier en mauvais état.

**3013 X 85.** Gérard-Jean-Chrysostome-Toussaint-Ferdinand-Athanase LACUÉE DE CESSAC, succession au titre et au majorat de son frère (1885-1886). Notification de son décès. 1886.

Dossier joint.

Conseil du sceau des titres et commission du sceau. Pièces concernant la dotation de Jean-Gérard Lacuée, comte de Cessac. 1808-1822.

Dossier non communicable : état matériel.

**3456 X 85.** Auguste de THYSEBAERT, confirmation du titre de baron d'Empire. 1885-1886.

**5939 X 85.** Marie-Alfred SILVESTRE DE SACY, succession au titre de son grand-père. 1885-1889.

Dossier en mauvais état.

**3475 X 86.** Charles-Marcel FAIN, succession au titre et à la dotation de son père. 1886-1887.

Dossier non communicable : état matériel.

**6894 X 86.** Louis-Marie-Just-Hubert LEGRAND, succession au titre et à la dotation de son père. 1886-1887.

Dossier joint.

Conseil du sceau des titres et commission du sceau. Louis-Henry-Alexandre Legrand, succession au titre et à la dotation de son père. 1815-1816.

Dossier en mauvais état.

**5951 X 87.** Maurice-Wilhelm-Émilien-Martin BACLER D'ALBE, succession au titre de son grand-père. 1887-1888.

Dossier en mauvais état.

**1422 X 90.** Hippolyte-Vital-Joachim CHAMORIN, succession au titre de son père. 1890.

Dossiers joints.

2369 X 74. Hippolyte-Raimond-Alexandre-Joachim Chamorin, succession au titre de son frère. 1874-1875.

1894 X 88. Opposition de PÉRÉMÉ à cette succession. 1875-1888.

Dossier non communicable : état matériel.

**5217 X 90.** Jules-Adolphe de BOUVET, succession au titre de son père. 1890-1891.

Dossier en mauvais état.

**7200 X 92.** Elzéard-François-Jean-Mortimer-Marie BOURGNON DE LAYRE, succession au titre de son père. 1892.

Dossier non communicable : état matériel.

**15872 X 94.** Justinien-Charles-Xavier BRETONNEAU-CLARY, autorisation de porter le titre de comte romain. 1894-1895.

Dossier non communicable : état matériel.

**7494 X 97.** Louis-Henri-Marie-Charles SÉRURIER, succession au titre de son grand-père. 1898.

Pièces jointes.

Commission du sceau. Jean-Mathieu-Philbert Serurier, expédition de ses lettres patentes de comte et pair de France. 1817-1818.

Dossier non communicable : état matériel.

**4045 X 98.** Louis-Maxime DUCRET, succession au titre et au majorat de son père, annulation du majorat. 1898-1899.

Dossier non communicable : état matériel.

**7115 X 98.** Napoléon-Hugues-Charles-Marie-Ghislain MARET, succession au titre de comte, au titre de duc de BASSANO et à la dotation de son père. 1898.

Dossier en mauvais état.

**5048 X 99.** Laurent-Marie-Arnold de BERNES DE LONGVILLIERS et Jules-Maurice de LEGORGUE DE ROSNY, usurpation de titres. 1899.

Dossier non communicable : état matériel.

**251 X 1900.** François-Eugène-Alphonse-Camille ROISSARD, succession au titre de baron de BELLET de son père (titre sarde). 1900.

Dossier joint.

20507 Y 53. Jean-François Roissard de Bellet, succession à ce titre de baron. 1953.

Dossier non communicable : état matériel.

7227 X 1900. Raoul-Marie-Joseph-Augustin de BERMINGHAM, usurpation de titre. 1900.

Dossier non communicable : état matériel.

2829 X 1903. Joseph-Louis-Marie LE PAYS DU TEILLEUL, investiture d'un titre de comte du Comtat-Venaissin. 1903.

Dossier joint.

5758 X 84. Dossier de principe : application de la charte de 1814 aux descendants devenus français des étrangers anoblis ou titrés avant 1789 par leur souverain. 1884.

Dossier non communicable : état matériel.

3891 X 1904. Charles-Auguste-Eugène-Jean JACQUINOT, succession au titre de son arrière-grand-père . 1904-1905.

Dossier non communicable : état matériel.

**Résidus.** Fiches de déplacement de dossiers au ministère de la Justice, aux noms de : LA ROCHEFOUCAULD-DOUDEAUVILLE (1932), REILLE (1931), ROULLET DE LA BOUILLERIE (1931). 3 pièces.

Demande de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française au sujet de la mention de la nationalité des parents dans les actes de naissance (1928). 2 pièces.

Note incomplète sur la demande de René-Gaspard de LA CROIX DE CASTRIES de succession au titre de duc (s.d.). 1 pièce.

TABLE DES NOMS DE FAMILLES

Renvois au numéro d'article dans BB/11 et au dossier principal (d.).

A

Albe : voir Bacler d'Albe.  
 Albertone : 13391/8, d. 2225 X 72.  
 Albuféra : voir Suchet d'Albuféra.  
 Ambly : 13391/9, d. 990 X 75.  
 Amys du Ponceau : 13391/7, d. 6313 X 8.  
 Anthenaïse : 13391/9, d. 415 X 85.  
 Arjuzon : 13391/9, d. 271 X 75.  
 Arnouville : voir Choppin d'Arnouville.  
 Arrighi de Casanova, duc de Padoue : 13391/4, d. 9749 X 5.  
 Aulan : voir Harouard de Suarez d'Aulan.  
 Aymé de La Chèvrelière : 13391/9, d. 162 X 80.

B

Bacler d'Albe : 13391/10, d. 5951 X 87.  
 Barbentane : voir Robin de Barbentane.  
 Bartholdi : 13391/2, d. 68 X 3.  
 Bassano : voir Maret, duc de Bassano.  
 Bellet : voir Roissard de Bellet.  
 Bellune : voir Perrin, duc de Bellune.  
 Berlier : 13391/4, d. 9546 X 3.  
 Bermingham : 13391/10, d. 7227 X 1900.  
 Bernadotte : 13391/9, d. 5034 X 83.  
 Bernes de Longvilliers : 13391/10, d. 5048 X 99.  
 Berthier de Viviers : 13391/10, d. 882 X 85.  
 Berthier, duc de Wagram : 13391/3, d. 9238 X 3.  
 Beugnot : 13391/9, d. 2522 X 78.  
 Beurmann : 13391/6, d. 956 X 8.  
 Bouët-Willaumez : 13391/3, d. 7126 X 3.  
 Bourgnon de Layre : 13391/10, d. 7200 X 92.  
 Bouvet : 13391/10, d. 5217 X 90.  
 Bretonneau-Clary : 13391/10, d. 15872 X 94.  
 Brigode de Kemlandt, Brigode de Kemlandt du Hallay Coëtquen : 13391/7, d. 6069 X 9.

Brincard : 13391/6, d. 1111 X 8.  
 Brondeau : 13391/6, d. 816 X 8.  
 Burton : 13391/8, d. 2225 X 72.  
 Burthe : 13391/8, d. 569 X 72.

C

Cadore : voir Nompère de Champagne, duc de Cadore.  
 Cailus : 13391/2, d. 2386 et 3948 X 2.  
 Carrière : 13391/4, d. 3227 X 4.  
 Casanova : voir Arrighi de Casanova.  
 Castries : voir La Croix de Castries.  
 Cazin d'Honincthun : 13391/4, d. 2391 X 5.  
 Cessac : voir Lacuée de Cessac.  
 Chamorin : 13391/10, d. 1422 X 90.  
 Champagne : voir Nompère de Champagne, duc de Cadore.  
 Chasseloup-Laubat : 13391/2, d. 2585 X 2.  
 Choppin d'Arnouville : 13391/9, d. 2769 X 82.  
 Coëtquen : voir Du Hallay Coëtquen.  
 Comnène : voir Geouffre de Comnène.  
 Cousin de Montauban, comte de Palikao : 13391/2, d. 1300 X 3.  
 Crisenoy : voir Gigault de Crisenoy.  
 Cugnac : 13391/5, d. 4800 X 7.

D

Dalmatie : voir Soult.  
 Delfau de Pontalba : 13391/7, d. 2807 X 8.  
 Des Bassayns de Richemont : 13391/9, d. 3749 X 84.  
 Des Bordes : voir Gaullier.  
 Desmousseaux de Givré : 13391/9, d. 2738 X 80.  
 Despous, Despous de Paul : 13391/9, d. 2342 et 2343 X 77.

Ducret : 13391/10, d. 4045 X 98.  
 Du Hallay Coëtquen : 13391/7, d. 6069 X 9.  
 Du Marais : voir Michon du Marais.  
 Duperier, ou Du Perier : 13391/2, d. 1515 X 3.  
 Du Ponceau : voir Amys du Ponceau.  
 Du Teilleul : voir Le Pays du Teilleul.

E

Emon d'Esclevin : 13391/7, d. 7371 X 8.  
 Esclevin : voir Emon d'Esclevin.  
 Espivent de La Villesboinet : 13391/9, d. 545 X 76.  
 Estave de Valsery : 13391/8, d. 3892 X 73.  
 Evain : 13391/2, d. 672 B 8.

F

Fain : 13391/10, d. 3475 X 86.  
 Flaghac : voir Lenormand de Flaghac.  
 Fourilles : voir Lelièvre de La Grange de Fourilles.

G

Gadagne : voir Galléan de Gadagne.  
 Galléan de Gadagne : 13391/5, d. 4027 X 7.  
 Gaullier, Gaullier des Bordes : 13391/3, d. 6440 X 3.  
 Gauthier d'Hauteserve : 13391/8, d. 3982 X 72.  
 Geouffre de Comnène : 13391/2, d. 2042 X 2.  
 Gigault de Crisenoy : 13391/2, d. 1865 et 4971 X 2.  
 Givré : voir Desmousseaux de Givré.  
 Guénifey : 13391/2, d. 2529 et 3248 X 2.  
 Guiauchain : 13391/9, d. 1597 X 83.  
 Guyot de La Cour : 13391/7, d. 4467 X 8.

H

Harouard de Suarez d'Aulan : 13391/5, d. 316 X 6.  
 Hastrel, Hastrel de Rivedoux : 13391/4, d. 3647 X 5.  
 Hauteserve : voir Gauthier d'Hauteserve.  
 Hémart de La Charmoye : 13391/8, d. 1505 X 73.  
 Honincthun : voir Cazin d'Honincthun.

I

Imécourt : voir Vassinac d'Imécourt.  
 Ivry : voir Roslin d'Ivry.

J

Jacquinet : 13391/10, d. 3891 X 1904.  
 Joannès : 13391/5, d. 5209 X 7.  
 Jurien de La Gravière : voir Massias.

K

Kellermann, duc de Valmy : 13391/2, d. commission du sceau.  
 Kemlandt : voir Brigode de Kemlandt.  
 Koenigswarter : 13391/7, d. 1385 X 9.

L

La Bouillerie : voir Roulet de La Bouillerie.  
 La Charmoye : voir Hémart de La Charmoye.  
 La Chèvrelière : voir Aymé de La Chèvrelière.  
 La Cour : voir Guyot de La Cour.  
 La Croix de Castries : 13391/10, d. résidu.  
 Lacuée de Cessac : 13391/10, d. 3013 X 85.  
 La Grange : voir Lelièvre de La Grange de Fourilles.  
 La Gravière : voir Massias.  
 Laillevault : voir Perthuis de Laillevault.  
 Lannes de Montebello : 13391/8, d. 2218 X 74.  
 La Rochefoucauld-Doudeauville : 13391/10, d. résidu.  
 Launay : 13391/4, d. 1827 X 4.  
 La Villesboinet : voir Espivent de La Villeboisnet.  
 Layre : voir Bourgnon de Layre.  
 Legendre de Luçay : 13391/9, d. 1903 X 80.  
 Legorgue de Rosny : 13391/10, d. 5048 X 99.  
 Legrand : 13391/10, d. 6894 X 86.  
 Lelièvre de La Grange de Fourilles : 13391/9, d. 1283 X 76.  
 Lenormand de Flaghac : 13391/3, d. 6866 X 3.  
 Le Pays du Teilleul : 13391/10, d. 2829 X 1903.  
 Lepic : 13391/6, d. 559 X 8.  
 Leroy : 13391/5, d. 6345 X 7.

## Tables

L'Hermite : voir Tristan de L'Hermite.

Lion : 13391/8, d. 3087 X 71.

Longvilliers : voir Bernes de Longvilliers.

Luçay : voir Legendre de Luçay.

### M

Magnanville : voir Robillard de Magnanville.

Maret, duc de Bassano : 13391/10, d. 7115 X 98.

Martin du Nord : 13391/4, d. 3524 X 4.

Massias, Massias-Jurien de La Gravière : 13391/4,  
d. 3522 X 5.

Mesgrigny : 13391/9, d. 654 X 76.

Michon du Marais : 13391/5, d. 7014 X 7.

Montauban : voir Cousin de Montauban.

Montebello : voir Lannes de Montebello.

Morel : 13391/3, d. 7357 X 3.

Morin : 13391/9, d. 1855 X 77.

### N

Nompère de Champagne, duc de Cadore : 13391/7,  
d. 6811 X 9.

Nugent : 13391/5, d. 2719 X 7.

### O

Ordener : 13391/6, d. 9880 X 7.

### P

Padoue : voir Arrighi de Casanova, duc de Padoue.

Palikao : voir Cousin de Montauban, comte de  
Palikao.

Panisse : 13391/9, d. 2048 X 78.

Paul : voir Despous de Paul.

Péréme : 13391/10, d. 1422 X 90.

Perrin, duc de Bellune : 13391/3, d. 4867 X 3.

Perthuis de Laillevault : 13391/9, d. 3628 X 77.

Poinsot : 13391/9, d. 689 X 78.

Poncelin de Raucourt : 13391/9, d. 990 X 75.

Pontalba : voir Delfau de Pontalba.

### R

Rampon : 13391/2, d. commission du sceau.

Raucourt : voir Poncelin de Raucourt.

Reille : 13391/10, d. résidu.

Richemont : voir Des Bassayns de Richemont.

Rigau : 13391/5, d. 9995 X 5.

Rivedoux : voir Hastrel.

Robillard de Magnanville : 13391/5, d. 4675 X 6.

Robin de Barbentane : 13391/5, d. 6751 X 7.

Roger : 13391/9, d. 3117 X 81.

Roissard de Bellet : 13391/10, d. 251 X 1900.

Roslin d'Ivry : 13391/10, d. 2156 X 85.

Rosny : voir Legorgue de Rosny.

Roulet de La Bouillerie : 13391/10, d. résidu.

Rovigo : voir Savary de Rovigo.

Roy : voir Talhouët.

Roze : 13391/7, d. 7371 X 8.

### S

Sacy : voir Silvestre de Sacy.

Saladin : 13391/5, d. 3684 X 7.

Sambucy de Sorgue : 13391/5, d. 6516 X 7.

Savary d'Odiardi : 13391/8, d. 2225 X 72.

Savary de Rovigo : 13391/8, d. 2225 X 72.

Séguier : 13391/9, d. 1275 X 76.

Séguir : 13391/6, d. 1378 X 8.

Sérurier : 13391/10, d. 7494 X 97.

Servatius : 13391/4, d. 9595 X 3.

Silvestre de Sacy : 13391/10, d. 5939 X 85.

Sorgue : voir Sambucy de Sorgue.

Soult de Dalmatie : 13391/4, d. 7370 X 5.

Suarez : voir Harouard de Suarez d'Aulan.

Suchet d'Albuféra : 13391/9, d. 2503 X 77.

### T

Talhouët, Talhouët-Roy : 13391/3, d. 6617 X 3.

Thysebaert : 13391/10, d. 3456 X 85.

Treilhard : 13391/5, d. 4495 X 6.

Tristan de L'Hermite : 13391/9, d. 3159 X 82.

### V



Tables

Valmy : voir Kellerman, duc de Valmy.

Valsery : voir Estave de Valsery.

Vassinhac d'Imécourt : 13391/6, d. 830 X 8.

Vialar : 13391/9, d. 901 X 79.

Vincent : 13391/7, d. 7545 X 9.

Viviers : voir Berthier de Viviers.

W

Wagram : voir Berthier, duc de Wagram.

Walther : 13391/2, d. 68 X 3.

Willaumez : 13391/3, d. 7126 X 3.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DOSSIERS

Renvois au numéro d'article dans BB/11 et au nom de famille.

Conseil du sceau des titres : 13391/3, Berthier de Wagram.– 13391/4, Hastrel.– 13391/6, Ordener.– 13391/9, Suchet d'Albuféra.– 13391/10, Roslin d'Ivry, Lacuée de Cessac, Legrand.	1554 X 4 : 13391/3, Gaullier.
Commission du sceau : 13391/2, Kellerman, Rampon.– 13391/3, Berthier de Wagram.– 13391/5, Nugent.– 13391/6, Vassinhac d'Imécourt.– 13391/7, Vincent.– 13391/8, Gauthier d'Hauteserve.– 13391/9, Suchet d'Albuféra, Anthenaise.– 13391/10, Lacuée de Cessac, Serurier, Legrand.	1827 X 4 : 13391/4, Launay.
2662 B 2 : 13391/5, Harouard de Suarez d'Aulan.	3227 X 4 : 13391/4, Carrière.
672 B 8 : 13391/2, Evain.	3524 X 4 : 13391/4, Martin du Nord.
1865 X 2 : 13391/2 : Gigault de Crisenoy.	2391 X 5 : 13391/4, Cazin d'Honincthun.
2042 X 2 : 13391/2, Geouffre de Comnène.	3522 X 5 : 13391/4, Massias.
2088 X 2 : 13391/8, Estave de Valsery.	3647 X 5 : 13391/4, Hastrel.
2336 X 2 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.	4465 X 5 : 13391/4, Cazin d'Honincthun.
2386 X 2 : 13391/2, Cailus.	7370 X 5 : 13391/4, Soult de Dalmatie.
2529 X 2 : 13391/2, Guénifey.	9749 X 5 : 13391/4, Arrighi de Casanova.
2585 X 2 : 13391/2, Chasseloup-Laubat.	9995 X 5 : 13391/5, Rigau.
3248 X 2 : 13391/2, Guénifey.	316 X 6 : 13391/5, Harouard de Suarez d'Aulan.
3948 X 2 : 13391/2, Cailus.	854 X 6 : 13391/3, Perrin de Bellune.
4971 X 2 : 13391/2, Gigault de Crisenoy.	4495 X 6 : 13391/5, Treilhard.
68 X 3 : 13391/2, Bartholdi.	4675 X 6 : 13391/5, Robillard de Magnanville.
1300 X 3 : 13391/2, Cousin de Montauban.	2719 X 7 : 13391/5, Nugent.
1515 X 3 : 13391/2, Duperier.	3684 X 7 : 13391/5, Saladin.
4867 X 3 : 13391/3, Perrin de Bellune.	4027 X 7 : 13391/5, Galléan de Gadagne.
6440 X 3 : 13391/3, Gaullier.	4800 X 7 : 13391/5, Cugnac.
6617 X 3 : 13391/3, Talhouët.	5209 X 7 : 13391/5, Joannès.
6866 X 3 : 13391/3, Lenormand de Flaghac.	6345 X 7 : 13391/5, Leroy.
7126 X 3 : 13391/3, Willaumez.	6516 X 7 : 13391/5, Sambucy de Sorgue.
7357 X 3 : 13391/3, Morel.	6751 X 7 : 13391/5, Robin de Barbentane.
9238 X 3 : 13391/3, Berhier de Wagram.	7014 X 7 : 13391/5 Michon du Marais.
9546 X 3 : 13391/4, Berlier.	8241 X 7 : 13391/2, Cousin de Montauban.
9595 X 3 : 13391/4, Servatius.	9880 X 7 : 13391/6, Ordener.
	488 X 8 : Gaullier.
	559 X 8 : 13391/6, Lepic.
	816 X 8 : 13391/6, Brondeau.
	830 X 8 : 13391/6, Vassinhac d'Imécourt.
	956 X 8 : 13391/6, Beurmann.
	1111 X 8 : 13391/6, Brincard.
	1378 X 8 : 13391/6, Ségur.
	1978 X 8 : 13391/2, Gigault de Crisenoy
	2289 X 8 : 13391/6, Ségur.

2442 X 8 : 13391/2, Chasseloup-Laubat.  
2807 X 8 : 13391/7, Delfau de Pontalba.  
3144 X 8 : 13391/4, Carrière.  
4467 X 8 : 13391/7, Guyot de La Cour.  
4672 X 8 : 13391/3, Berthier de Wagram.  
6313 X 8 : 13391/7, Amys du Ponceau.  
6323 X 8 : 13391/6, Brincard.  
7371 X 8 : 13391/7, Emon d'Esclevin.  
8108 X 8 : 13391/5, Joannès.  
1284 X 9 : 13391/4, Hastrel.  
1385 X 9 : 13391/7, Koenigswarter.  
3575 X 9 : 13391/5, Michon du Marais.  
4305 X 9 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
4927 X 9 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
6069 X 9 : 13391/7, Brigode de Kemlandt du Hallay  
Coëtquen.  
6811 X 9 : 13391/7, Nompère de Champagny de  
Cadore.  
7171 X 9 : 13391/7, Nompère de Champagny de  
Cadore.  
7545 X 9 : 13391/7, Vincent.  
295 X 71 : 13391/2, Guenifey.  
3087 X 71 : 13391/8, Lion.  
569 X 72 : 13391/8, Burthe.  
2225 X 72 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
3982 X 72 : 13391/8, Gauthier d'Hauteserve.  
1505 X 73 : 13391/8, Hémart de La Charmoye.  
3334 X 73 : 13391/2, Chasseloup-Laubat.  
3892 X 73 : 13391/8, Estave de Valsery.  
2218 X 74 : 13391/8, Lannes de Montebello.  
2369 X 74 : 13391/10, Chamorin.  
271 X 75 : 13391/9, Arjuzon.  
990 X 75 : 13391/9, Ambly.  
1283 X 75 : 13391/8, Lannes de Montebello.  
1563 X 75 : 13391/6, Vassinhac d'Imécourt.  
2457 X 75 : 13391/4, Hastrel.  
2837 X 75 : 13391/2, Bartholdi.  
545 X 76 : 13391/9, Espivent de La Villeboisnet.  
654 X 76 : 13391/9, Mesgrigny.  
728 X 76 : 13391/4, Massias.

1275 X 76 : 13391/9, Séguier.  
1283 X 76 : 13391/9, Lelièvre de La Grange de  
Fourilles.  
2040 X 76 : 13391/5, Michon du Marais.  
3117 X 76 : 13391/2, Evain.  
820 X 77 : 13391/4, Carrière.  
1631 X 77 : 13391/8, Lion.  
1855 X 77 : 13391/9, Morin.  
2342 X 77 : 13391/9, Despous.  
2343 X 77 : 13391/9, Despous de Paul.  
2503 X 77 : 13391/9, Suchet d'Albuféra.  
2685 X 77 : 13391/8, Lannes de Montebello.  
2889 X 77 : 13391/2, Guenifey.  
3628 X 77 : 13391/9, Perthuis de Laillevault.  
689 X 78 : 13391/9, Poinot.  
912 X 78 : 13391/2, Cousin de Montauban.  
1082 X 78 : 13391/2, Duperier.  
1566 X 78 : 13391/2, Duperier.  
1747 X 78 : 13391/5, Robin de Barbentane.  
2048 X 78 : 13391/9, Panisse.  
2522 X 78 : 13391/9, Beugnot.  
901 X 79 : 13391/9, Vialar.  
1524 X 79 : 13391/6, Vassinhac d'Imécourt.  
3759 X 79 : 13391/7, Delfau de Pontalba.  
162 X 80 : 13391/9, Aymé de La Chèvrelière.  
742 X 80 : 13391/6, Beurmann.  
793 X 80 : 13391/7, Amys du Ponceau.  
903 X 80 : 13391/9, Aymé de La Chèvrelière.  
1903 X 80 : 13391/9, Legendre de Luçay.  
1951 X 80 : 13391/5, Robillard de Magnanville.  
2738 X 80 : 13391/9, Desmousseaux de Givré.  
3680 X 80 : 13391/8, Lion.  
2319 X 81 : 13391/5, Michon du Marais.  
2901 X 81 : 13391/6, Ségur.  
3117 X 81 : 13391/9, Roger.  
5174 X 81 : 13391/5, Nugent.  
2346 X 82 : 13391/7, Nompère de Champagny de  
Cadore.  
2769 X 82 : 13391/9, Choppin d'Arnouville.  
3159 X 82 : 13391/9, Tristan de L'Hermitte.

4326 X 82 : 13391/7, Brigade de Kemlandt du  
Hallay Coëtquen.  
1190 X 83 : 13391/6, Ordener.  
1597 X 83 : 13391/9, Guiauchain.  
5034 X 83 : 13391/9, Bernadotte.  
86 X 84 : 13391/7, Emon d'Esclevin.  
3749 X 84 : 13391/9, Des Bassayns de Richemont.  
5758 X 84 : 13391/10, Le Pays du Teilleul.  
415 X 85 : 13391/9, Anthenaïse.  
882 X 85 : 13391/10, Berthier de Viviers.  
1818 X 85 : 13391/2, Evain.  
2156 X 85 : 13391/10, Roslin d'Ivry.  
3013 X 85 : 13391/10, Lacuée de Cessac.  
3098 X 85 : 13391/4, Martin du Nord.  
3456 X 85 : 13391/10, Thysebaert.  
4842 X 85 : 13391/8, Lannes de Montebello.  
5939 X 85 : 13391/10, Silvestre de Sacy.  
3475 X 86 : 13391/10, Fain.  
3664 X 86 : 13391/7, Delfau de Pontalba.  
3838 X 86 : 13391/3, Talhouët.  
4791 X 86 : 13391/9, Aymé de La Chevrelière.  
6894 X 86 : 13391/10, Legrand.  
817 X 87 : 13391/7, Koenigswarter.  
1082 X 87 : 13391/4, Cazin d'Honincthun.  
1335 X 87 : 13391/3, Berthier de Wagram.  
5951 X 87 : 13391/10, Bacler d'Albe.  
1804 X 88 : 13391/5, Sambucy de Sorgue.  
1894 X 88 : 13391/10, Chamorin.  
1422 X 90 : 13391/10, Chamorin.  
5217 X 90 : 13391/10, Bouvet.  
4311 X 91 : 13391/9, Panisse.  
11455 X 91 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
3543 X 92 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
7200 X 92 : 13391/10, Bourgnon de Layre.  
405 X 94 : 13391/2, Bartholdi.  
7098 X 94 : 13391/2, Cailus.  
7326 X 94 : 13391/2, Cailus.  
15872 X 94 : 13391/10, Bretonneau-Clary.  
2689 X 95 : 13391/8, Burton Savary de Rovigo.  
7494 X 97 : 13391/10, Sérurier.

4045 X 98 : 13391/10, Ducret.  
7115 X 98 : 13391/10, Maret de Bassano.  
9813 X 98 : 13391/4, Massias.  
514 X 99 : 13391/2, Chasseloup-Laubat.  
4638 X 99 : 13391/8, Lannes de Montebello.  
4895 X 99 : 13391/2, Cailus.  
5048 X 99 : 13391/10, Bernes de Longvilliers et  
Legorgue de Rosny.  
251 X 1900 : 13391/10, Roissard de Bellet.  
6273 X 00 : 13391/4, Berlier.  
7227 X 00 : 13391/10, Bermingham.  
2056 X 01 : 13391/9, Choppin d'Arnouville.  
5432 X 01 : 13391/4, Launay.  
5879 X 02 : 13391/6, Lepic.  
2829 X 03 : 13391/10, Le Pays du Teilleul.  
3270 X 03 : 13391/6, Ségur.  
3462 X 03 : 13391/5, Joannès.  
4322 X 03 : 13391/3, Lenormand de Flaghac.  
7740 X 03 : 13391/2, Gigault de Crisenoy,  
Guénifey.  
753 X 04 : 13391/2, Gigault de Crisenoy.  
3891 X 04 : 13391/10, Jacquinot.  
416 X 05 : 13391/3, Gaullier.  
1757 X 05 : 13391/6, Brincard.  
1766 X 05 : 13391/2, Bartholdi.  
1748 X 08 : 13391/9, Roger.  
14095 X 17 : 13391/4, Hastrel.  
49962 X 28 : 13391/9, Suchet d'Albuféra.  
73533 X 28 : 13391/5, Robillard de Magnanville.  
14756 Y 51 : 13391/5, Robin de Barbentane.  
20507 Y 53 : 13391/10, Roissard de Bellet.  
27417 Y 56 : 13391/9, Suchet d'Albuféra.  
27418 Y 56 : 13391/9, Aymé de La Chevrelière.

FICHE TECHNIQUE

BB/11/13391/2 à 13391/10  
Successions aux titres et aux majorats  
(1808-1956)

Versement du ministère de la Justice du 4 décembre 1997

**Traité par :** S. Barbiche

**Localisation :** Napoléon III, 3<sup>ème</sup> étage, salle 304, travée 67.

**Conditions de communications :** Non communicable par articles entiers. Communicable par extraits, sous réserve des délais et surtout de l'état matériel catastrophique de la plupart des dossiers. Certains dossiers rongés par l'humidité sont rigoureusement non communicables en leur état actuel.

**Reproduction :** photocopie interdite - microfilmage autorisé, sous réserve des délais et de l'état matériel.

Septembre 1998

S. Barbiche.